

LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL





TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉFET

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA FAMILLE

PRÉAMBULE 3

HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 4

PORTRAIT DES FAMILLES DE LA MRC DES MASKOUTAINS 5

La MRC des Maskoutains, « Une MRC au sein de la Montérégie » 5

LA MRC DES MASKOUTAINS EN QUELQUES CHIFFRES 7

LA POPULATION 7

Conditions socioculturelles. 10

LES FAMILLES 11

L'ÉDUCATION 14

LE TRAVAIL 15

L'HABITATION 16

LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE 17

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 18

MISSION 18

GRANDES ORIENTATIONS 18

OBJECTIFS 18

DÉFINITION DE LA FAMILLE 18

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL 18

VALEURS MISES DE L'AVANT PAR LA POLITIQUE DE LA FAMILLE
ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 19

ORIENTATIONS 19

CHAMPS D'INTERVENTION 19

POUR « PENSER ET AGIR FAMILLE » : DES CONDITIONS GAGNANTES 20

PLANS D'ACTION 21

PRÉSENTATION 21

REMERCIEMENTS 22

BIBLIOGRAPHIE 23

MOT DU PRÉFET

La famille est certes le premier lieu d'apprentissage et de transmission des valeurs. Elle constitue l'unité de base de notre communauté et, à ce titre, elle mérite toute notre attention.

C'est ainsi que le conseil de la MRC des Maskoutains, a choisi, en 2015, de mettre à jour la Politique régionale de la famille. La Commission permanente de la famille, qui depuis l'adoption de la première politique s'est assurée du suivi du plan d'action de 2007, était prête à relever le défi de nouveau.

Par cette démarche, les élus, tant locaux que régionaux, entendent démontrer que la famille, avec le potentiel qu'elle représente, constitue une préoccupation majeure pour les intervenants de la grande région de Saint-Hyacinthe, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et des services sociaux et communautaires.

La MRC et les 17 municipalités qui la composent sont un milieu de vie, au sein duquel les citoyens entrent en contact les uns avec les autres et se développent au gré de leurs interactions avec leur environnement. Ce milieu de vie est sensible aux décisions municipales. Les municipalités sont des acteurs incontournables pour le développement du mieux-être et de la santé de leurs citoyens.

Pour cela, la MRC se doit de travailler de concert avec les municipalités, les partenaires du milieu et les citoyens. Elle a donc adopté une Politique de la famille et de développement social afin que les citoyens soient au cœur des décisions. Le développement social sera un moyen d'exercer une influence bénéfique sur la qualité du milieu de vie des familles, dans les limites du champ de responsabilités de la MRC et de chacune des municipalités.

Je tiens à remercier spécialement madame Raymonde Plamondon, présidente de la Commission permanente de la famille et maire de Saint-Valérien-de-Milton, qui s'est impliquée dans toutes les étapes qui ont mené à l'adoption de la Politique régionale de la famille et de développement social. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les membres de cette commission qui ont participé activement à l'élaboration de la Politique qui, j'en suis convaincue, contribuera au sentiment d'appartenance de tous nos concitoyennes et concitoyens qui habitent notre belle et grande région maskoutaine.

J'ai la conviction que les actions prévues pour la mise en œuvre de cette Politique de la famille et de développement social inciteront de nouvelles familles à venir habiter chez nous et à s'épanouir dans un cadre de vie de qualité répondant à toutes leurs aspirations.



Francine Morin, préfet

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA FAMILLE



Patrick Roger photographe | MRC ©

Raymonde Plamondon, présidente
Commission permanente
de la famille

C'est en avril 2006 que mes collègues du conseil de la MRC des Maskoutains m'ont désignée pour agir comme responsable des questions familiales (RQF) et pour représenter également le conseil au sein de la Commission permanente de la famille.

C'est un privilège de présider cette commission qui regroupe des représentants des différents secteurs d'intervention intéressés de près aux questions relatives à la famille.

Le conseil, pour faire suite aux recommandations de la commission, a réalisé plusieurs actions qui découlent du plan d'action de la première politique, notamment le prix Distinction-Famille, la déclaration en faveur de la conciliation travail-famille, la Politique des aînés et bien d'autres. La tâche de mettre à jour la politique a été grandement facilitée par l'implication de tous les membres de la commission et la qualité des interventions de chacun a directement contribué aux résultats obtenus.

La MRC, tenant à ce que la Politique de la famille et de développement social soit génératrice de santé et de qualité de vie, a été la première MRC au Québec à participer à une démarche d'évaluation d'impact sur la santé (EIS) en procédant par une analyse des actions, tant locales que régionales, et ce, avec la collaboration de la Direction de la santé publique (DSP) et du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME). Le rapport présenté par la DSP a permis à la MRC et aux municipalités de poser un regard nouveau sur le projet en cours d'élaboration afin d'en maximiser les effets bénéfiques sur la santé et la qualité de vie des citoyens concernés et d'en bonifier les répercussions positives pour les années à venir.

C'est avec fierté que la Politique de la famille et de développement social a été produite. Nous souhaitons que cette politique, avec les actions qui s'y rattachent, permettra de placer la famille au centre de nos priorités et qu'elle incitera non seulement les administrations municipales, mais également toutes les autres administrations tant privées que publiques, à intégrer le principe « penser et agir famille » dans l'ensemble de leurs interventions.

Je remercie chacun des membres de la Commission permanente de la famille pour leur engagement et leur implication, sans oublier notre chargée de projet qui a appuyé de façon professionnelle l'ensemble de nos travaux, grâce à son sens de l'organisation et à sa détermination.

Je souhaite que cette politique constitue une marque de confiance à l'égard de la famille qui, peu importe les époques, est à la base de notre société maskoutaine.



PRÉAMBULE

Une Politique de la famille et de développement social aux couleurs de la MRC et de ses 17 municipalités

La famille est le premier lieu d'apprentissage, de socialisation et de transmission des valeurs. C'est l'unité de base de notre communauté. À ce titre, elle mérite toute notre attention.

Tout comme la société, la famille évolue au rythme des générations. Or, les multiples réalités auxquelles doivent faire face les familles modernes interpellent tous les acteurs de notre milieu. La famille – avec le potentiel qu'elle représente – est maintenant portée au rang des préoccupations majeures des élus, tant locaux que régionaux, et des principaux intervenants de différents milieux : l'éducation, la santé, l'emploi, les services communautaires et sociaux, etc.

La MRC et les municipalités qui la composent sont les instances politiques les plus proches du quotidien des familles. Elles entendent donc exercer une influence bénéfique sur la santé et la qualité du milieu de vie des citoyens dans les limites de leurs champs de responsabilités. À cet effet, la MRC a conclu une entente de collaboration avec la Direction de santé publique de la Montérégie pour procéder à l'analyse des projets de plans d'action afin d'évaluer les impacts potentiels sur la santé.

L'ajout du développement social à la Politique de la famille vient offrir des conditions propices à l'épanouissement des citoyens en leur permettant de participer au développement du mieux-être de la collectivité, et ce, dans un environnement sain et sécuritaire. Les deux concepts-clés du développement social sont : le développement des communautés et les inégalités sociales de la santé. La MRC vient ainsi mettre l'accent sur une concertation et une mobilisation du milieu.

De plus, la Vision stratégique de développement culturel, économique, environnement et social de la MRC, adoptée en 2012, exprime la volonté d'offrir un milieu de vie attractif, sain, sécuritaire et accessible pour tous. La vision retenue en témoigne : « Être le pôle de développement agricole et agroalimentaire par excellence au Québec et un territoire et un milieu de vie dynamique et attirant, profitant pleinement de ce développement ».

La détermination des élus ne se dément pas au fil des ans. La Commission permanente de la famille de la MRC poursuit ses activités depuis 2006 et chacune des municipalités de la MRC nomme un responsable des questions familiales parmi ses élus.

La première Politique de la famille de la MRC des Maskoutains a été adoptée par le conseil des maires en 2007. À l'aube de 2015, nous avons entamé la mise à jour de notre politique, et souhaitons l'enrichir en prenant à nouveau le pouls des familles vivant sur notre territoire. En premier lieu est revu l'historique des étapes de la Politique de la famille et de développement social, d'hier à aujourd'hui. Par la suite, la politique dresse le portrait des familles vivant sur le territoire de la MRC et les situe dans leur contexte sociodémographique et socioéconomique. La troisième section décrit les orientations de la Politique de la famille et de développement social : sa mission, ses objectifs, sa définition de la famille, sa définition et conception du développement social, ses valeurs, ses principes directeurs, les champs d'intervention privilégiés et les attentes exprimées par les familles dans le cadre de la consultation régionale. La quatrième section montre comment nous souhaitons passer à l'action. Nous y dévoilons le Plan d'action régional.



HISTORIQUE

de la Politique de la famille et de développement social

Nous rappelons ici les différentes étapes qui ont mené au renouvellement de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains. Elles témoignent d'une volonté collective, celle d'offrir aux familles de la région, et de créer avec elles, des environnements favorables au plein épanouissement de chacun de leurs membres.

En 2007 la MRC des Maskoutains a adopté sa première Politique de la famille. Celle-ci a incité les élus à prendre des décisions qui ont privilégié le « penser agir famille ». Voici certaines étapes qui ont suivi l'adoption de la Politique de la famille de 2007 :

- adoption d'une résolution proclamant la Semaine québécoise des familles, annuellement ;
- infolettre mensuelle « Penser et agir famille », en collaboration avec la Sûreté du Québec ;
- mise en place d'un prix de reconnaissance, soit le prix Distinction-Famille ;
- tenue du colloque annuel du Carrefour action municipale et famille (CAMF) par la MRC des Maskoutains ;
- adoption de la Déclaration en faveur de la famille ;
- mise sur pied de comités de pilotage MRC et treize municipalités participantes pour la démarche MADA ;
- tenue du Forum des aînés bénévoles ;
- adoption de la Politique des aînés et de son plan d'action, MRC et municipalités participantes ;

En 2015, ayant le bien-être des familles maskoutaines à cœur, les élus de la MRC des Maskoutains effectuent les démarches nécessaires pour procéder à la mise à jour de la Politique de la famille. Voici quelques étapes qui ont mené à l'élaboration de la nouvelle Politique et de son plan d'action :

- demande d'aide financière au ministère de la Famille du Québec ;
- appui aux municipalités participantes pour l'élaboration de leur politique de la famille et plan d'action ;
- organisation d'une formation sur les environnements favorables ;
- réalisation d'une consultation publique sur la Politique de la famille régionale et son plan d'action ;
- dépôt au Conseil de la MRC de la recommandation de la Commission permanente de la famille d'ajouter le développement social à la Politique de la famille ;
- dépôt du rapport de l'analyse d'impact sur la santé (EIS) par la Direction de la santé publique (DSP) de la Politique et du plan d'action régional, des politiques et plans d'action locaux ;
- présentation par la DSP des recommandations de l'EIS afin de permettre aux municipalités et à la MRC d'anticiper les impacts des éléments de leur plan d'action sur la santé avant qu'il ne soit mis en œuvre ;
- dépôt de la recommandation par la Commission permanente de la famille et adoption par le Conseil de la MRC des Maskoutains de la Politique de la famille et de développement social et de son plan d'action ;
- lancement officiel de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains et de son plan d'action en mars 2017.

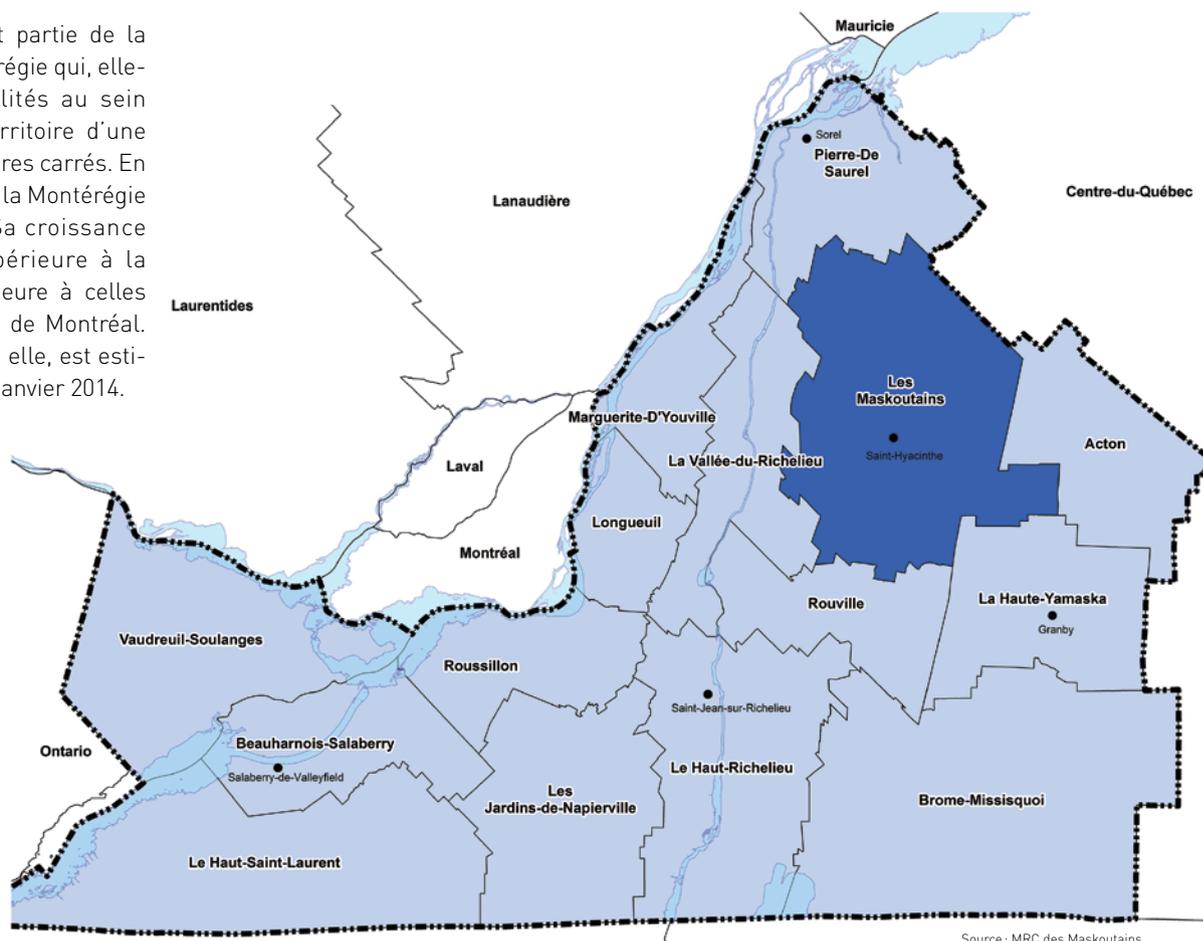


PORTRAIT DES FAMILLES DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Le portrait des familles de la MRC des Maskoutains est principalement basé sur le Profil démographique et socioéconomique de la population et des familles de la MRC des Maskoutains, réalisé en juin 2014, pour la mise à jour de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains par madame Mélissa Beaudry-Godin, Ph. D. Démographie, de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Ce portrait vise à mieux comprendre les réalités vécues par les familles, pour ainsi élaborer une Politique de la famille et de développement social adaptée à leurs besoins.

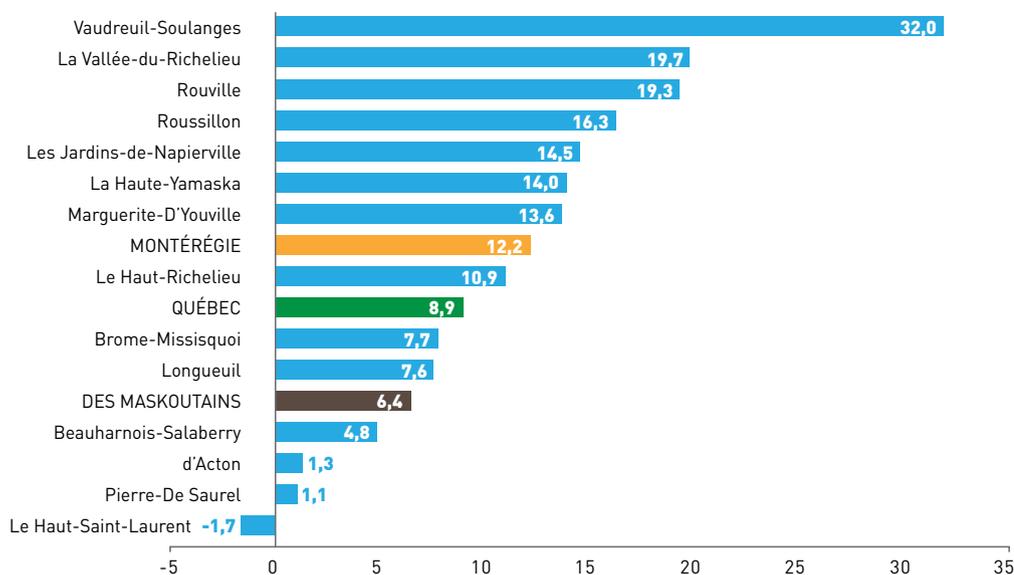
La MRC des Maskoutains, «une MRC au sein de la Montérégie»

La MRC des Maskoutains fait partie de la région administrative de la Montérégie qui, elle-même, regroupe 179 municipalités au sein de 15 MRC réparties sur un territoire d'une superficie totale de 11 111 kilomètres carrés. En 2013, la population de la région de la Montérégie comptait 1 499 088 habitants. Sa croissance démographique demeurait supérieure à la moyenne québécoise, mais inférieure à celles des régions de la couronne nord de Montréal. La population du Québec, quant à elle, est estimée à 8 179 000 personnes au 1^{er} janvier 2014.



Source : MRC des Maskoutains

TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION, MRC, MONTÉRÉGIE ET QUÉBEC, 2003-2013¹



¹Données provisoires pour 2013.

Sources : Statistique Canada. Estimation de la population du Québec par groupe d'âge et sexe, ou 1^{er} juillet, 2001 à 2013; Statistique Canada et ISQ.

Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe, ou 1^{er} juillet des années 1996 à 2013; Statistique Canada et ISQ.

Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, ou 1^{er} juillet des années 1996 à 2013

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population. DSP Montérégie, avril 2014.

La population de la MRC des Maskoutains s'est accrue de 6,4% entre 2003 et 2013. Ce taux d'accroissement est inférieur à ceux observés en Montérégie (12,2%) et au Québec (8,9%).

Seules quatre MRC affichent des taux d'accroissement démographique inférieurs à celui de la MRC des Maskoutains, soit les MRC Beauharnois-Salaberry (4,8%), d'Acton (1,3%), Pierre-De Saurel (1,1%) et Le Haut-Saint-Laurent (-1,7%).

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MRC, MONTÉRÉGIE, 2013¹

MRC	Population totale	
	Nbre	%
Acton	15 538	1,0
Le Haut-Saint-Laurent	24 611	1,6
Les Jardins-de-Napierville	26 964	1,8
Rouville	36 582	2,4
Pierre-De Saurel	51 077	3,4
Brome-Missisquoi	56 934	3,8
Beauharnois-Salaberry	63 456	4,2
Marguerite-D'Youville	76 455	5,1
Des Maskoutains	86 003	5,7
La Haute-Yamaska	87 411	5,8
Le Haut-Richelieu	116 603	7,8
La Vallée-du-Richelieu	121 043	8,1
Vaudreuil-Soulanges	145 514	9,7
Roussillon	178 430	11,9
Longueuil	412 467	27,5
Montérégie	1 499 088	100,0

¹Données provisoires.

Sources : Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des régions administratives selon l'âge et le sexe, ou 1^{er} juillet des années 1996 à 2013; Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, ou 1^{er} juillet des années 1996 à 2013.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Au 1^{er} juillet 2013, la population de la MRC des Maskoutains s'élève à 86 003 personnes, soit 5,7% de la population montérégienne. La MRC des Maskoutains arrive donc au 7^e rang des MRC les plus peuplées de la Montérégie.

LA MRC DES MASKOUTAINS EN QUELQUES CHIFFRES...

La population

Voici la répartition de la population de la MRC des Maskoutains par municipalité. Au 1^{er} juillet 2013, 63,2% de la population maskoutaine réside à Saint-Hyacinthe, soit 54 345 personnes.¹

Municipalités	Population totale	
	Nbre	%
Saint-Bernard-de-Michaudville	505	0,6
Saint-Marcel-de-Richelieu	550	0,6
Saint-Louis	785	0,9
Saint-Barnabé-Sud	880	1,0
Saint-Jude	1 250	1,5
Saint-Hugues	1 265	1,5
Saint-Simon	1 270	1,5
Sainte-Hélène-de-Bagot	1 695	2,0
Saint-Valérien-de-Milton	1 870	2,2
Sainte-Madeleine	2 385	2,8
Saint-Dominique	2 465	2,9
La Présentation	2 530	2,9
Saint-Damase	2 535	2,9
Sainte-Marie-Madeleine	2 960	3,4
Saint-Liboire	3 040	3,5
Saint-Pie	5 640	6,6
Saint-Hyacinthe	54 345	63,2
MRC des Maskoutains	86 003	100,0

¹ Données provisoires.

Sources : Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013; ISQ, Estimation de la population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 2001 à 2013.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Répartition de la population selon le groupe d'âge¹

Dans la MRC des Maskoutains, plus du tiers (67%) de la population est âgée de 15 à 64 ans. Toutes proportions gardées, on dénombre plus de personnes âgées de 65 ans et plus (18%) que de jeunes de moins de 15 ans (15%).

Groupe d'âge	Population totale		
	Nbre	%	
0 à 4 ans	4 738	5,5	} 0 à 14 ans = 15%
5 à 14 ans	8 455	9,8	
15 à 24 ans	10 840	12,6	} 15 à 64 ans = 67%
25 à 34 ans	11 188	13,0	
35 à 44 ans	10 225	11,9	
45 à 54 ans	12 885	15,0	
55 à 64 ans	12 394	14,4	} 65 ans et plus = 18%
65 à 74 ans	8 440	9,8	
75 à 84 ans	4 720	5,5	
85 ans et plus	2 118	2,5	
Total	86 003	100,0	

¹ Données provisoires.

Sources : Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.



1:275 000



Source : BDTQ 2000-2010, adresse Québec
MRC de Maskoutains
Réalisation : Matteo Giusti, géomaticien
Projection : MTM NAD 83 zone 8
Date : septembre 2015

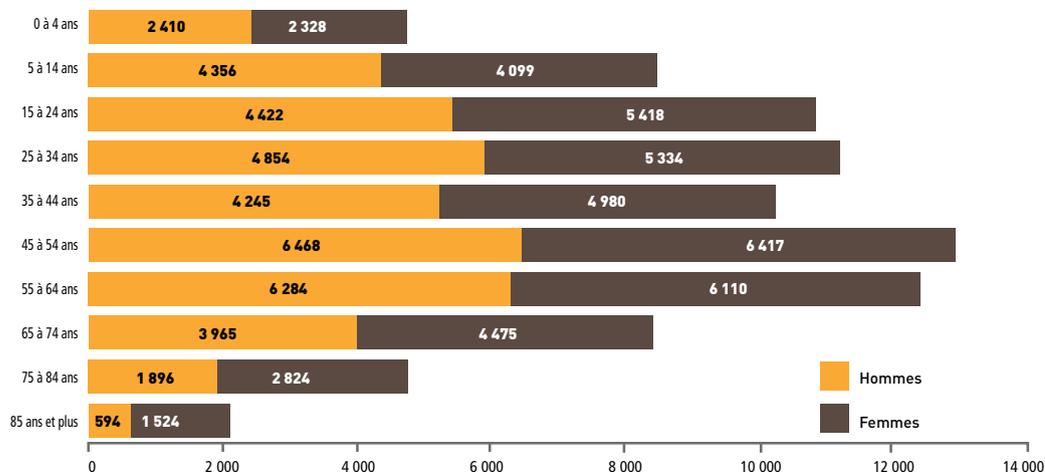
Groupe d'âge	Population totale		Taux d'accroissement (%) 2003-2013
	2003	2013	
0 à 4 ans	3 916	4 738	21,0
5 à 14 ans	10 070	8 455	-16,0
15 à 24 ans	11 161	10 840	-2,9
25 à 34 ans	9 812	11 188	14,0
35 à 44 ans	12 696	10 225	-19,5
45 à 54 ans	12 664	12 885	1,7
55 à 64 ans	9 114	12 394	36,0
65 à 74 ans	5 815	8 440	45,1
75 à 84 ans	4 103	4 720	15,0
85 ans et plus	1 444	2 118	46,7
Total	80 795	86 003	6,4

¹ Données provisoires.

Sources : Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Taux d'accroissement de la population selon le groupe d'âge¹

Les populations de 65 à 74 ans et de 85 ans et plus sont celles qui ont connu les accroissements les plus importants au cours des dix dernières années. En effet, ces deux groupes de population se sont respectivement accrus de 45,1 et 46,7 % entre 2003 et 2013.



¹ Données provisoires pour 2013.

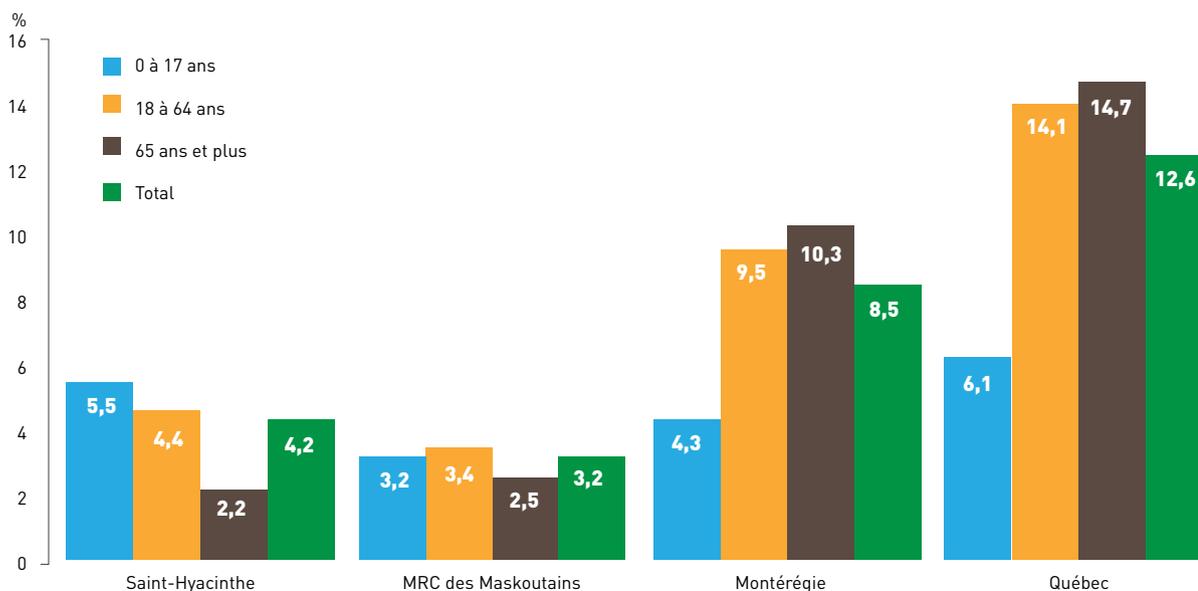
Sources : Statistique Canada et ISQ, Estimation de la population des MRC et des territoires équivalents selon l'âge et le sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Répartition de la population selon le sexe, par groupe d'âge, MRC des Maskoutains, 2013¹

Au 1^{er} juillet 2013, on dénombre proportionnellement plus d'hommes que de femmes au sein de la population âgée de moins de 65 ans. À partir de cet âge, la tendance s'inverse, les femmes étant plus nombreuses, en proportion, à atteindre les grands âges. Ainsi, les femmes représentent 60 % des personnes âgées de 75 à 84 ans et 72 % des personnes âgées de 85 ans et plus. Autrement dit, les trois quarts des personnes âgées de 85 ans et plus sont des femmes.

Conditions socioculturelles

Proportion d'immigrants selon l'âge, Saint-Hyacinthe, MRC des Maskoutains, Montérégie et Québec, 2011¹



¹ En ménage privé.

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs. Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014 .

Selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, dans la MRC des Maskoutains, environ 3% de la population est issue de l'immigration. Cette proportion est nettement inférieure à celles observées en Montérégie (9%) et au Québec (13%). Dans la MRC, les proportions d'immigrants sont plus élevées chez les jeunes et les adultes que chez les personnes âgées de 65 ans et plus. À Saint-Hyacinthe, la population de moins de 18 ans est celle qui affiche la proportion la plus élevée de personnes issues de l'immigration (6%). Cette tendance contraste avec celle observée en Montérégie et au Québec, où les immigrants sont proportionnellement plus nombreux chez les aînés qu'au sein des deux autres groupes d'âge.

Les familles

Répartition des familles de recensement selon la structure de la famille, MRC des Maskoutains et ses municipalités, 2011

Selon le Recensement de 2011, 23 840 familles résident sur le territoire de la MRC des Maskoutains dont 20 115 sont des familles formées d'un couple et 3 725 des familles monoparentales. Au sein des familles comptant un couple, on dénombre plus de familles sans enfants (10 825) que de familles avec enfants (9 290). Sans surprise, les familles monoparentales dont le parent est de sexe féminin (2 770) sont nettement plus nombreuses que celles dont le parent est de sexe masculin (955).

Municipalités	Total des familles	Familles avec couples		Familles monoparentales	
		Avec enfants	Sans enfants	Parent de sexe féminin	Parent de sexe masculin
Saint-Pie	1 605	735	645	140	75
Saint-Damase	755	350	330	55	20
Sainte-Madeleine	710	310	285	80	35
Sainte-Marie-Madeleine	875	440	350	55	30
La Présentation	740	365	305	40	30
Saint-Hyacinthe	14 650	4 975	7 080	2 010	580
Saint-Dominique	695	325	270	55	40
Saint-Valérien-de-Milton	535	240	215	55	25
Saint-Liboire	880	465	295	80	30
Saint-Simon	365	175	155	25	10
Sainte-Hélène-de-Bagot	485	215	200	45	25
Saint-Hugues	380	175	170	25	10
Saint-Barnabé-Sud	260	130	110	15	5
Saint-Jude	365	165	150	40	10
Saint-Bernard-de-Michaudville	155	70	70	10	5
Saint-Louis	225	100	105	15	5
Saint-Marcel-de-Richelieu	160	65	65	20	15
MRC des Maskoutains	23 840	9 290	10 825	2 770	955

Entre 2001 et 2011, la proportion de familles comptant un couple avec enfants a diminué de 14 % dans la MRC des Maskoutains, étant passée de 45 à 39 %. À l'opposé, la proportion de couples sans enfants s'est accrue de 17 % au cours de cette même période. La proportion de familles monoparentales de sexe masculin a légèrement augmenté entre 2001 et 2011, alors que celle de familles monoparentales de sexe féminin a légèrement diminué.

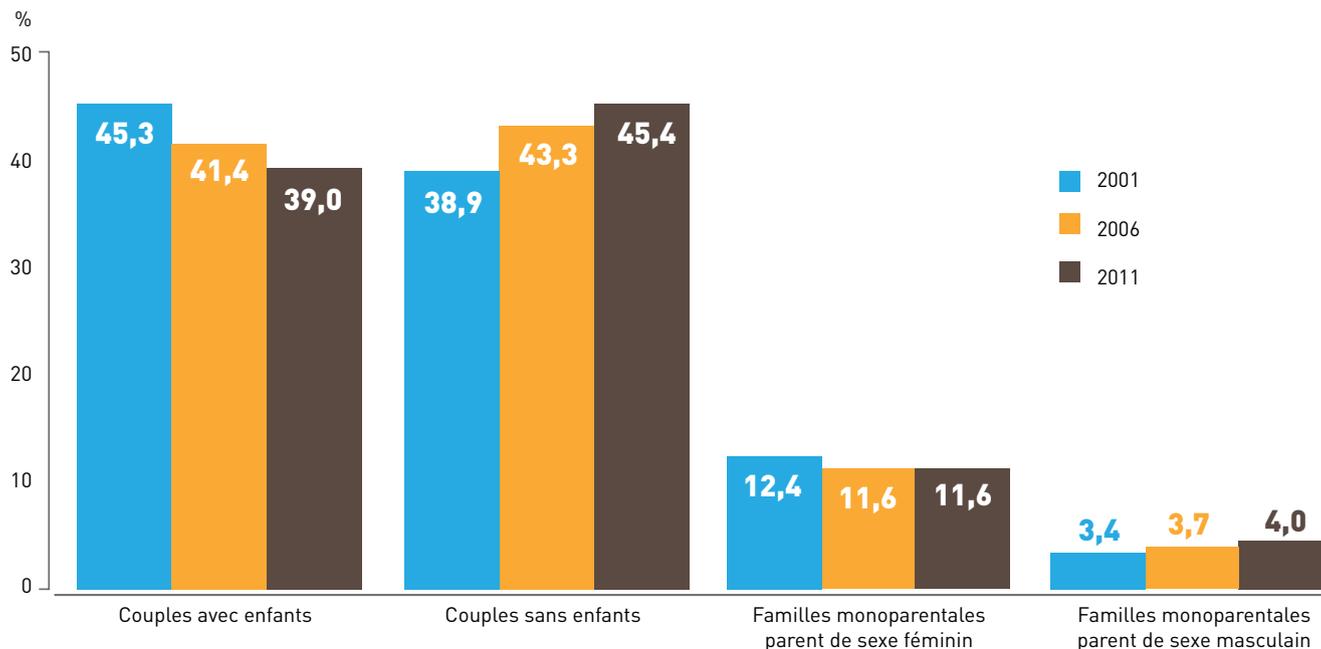


Martine Rainville et ses filles, Géraldine et Aline
Annie Beauregard photographe | MRC ©

Source : Statistique Canada,
Recensement de 2011.

Production : équipe Surveillance
de l'état de santé de la population,
DSP Montérégie, avril 2014.

Répartition des familles de recensement selon la structure de la famille, MRC des Maskoutains, 2001, 2006 et 2011



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Toujours selon le Recensement de 2011, on dénombre 22 735 enfants dans les familles de recensement de la MRC des Maskoutains. La grande majorité de ces enfants (72,1 %) sont âgés de moins de 18 ans. Parmi ces 22 735 enfants, 17 120 vivent dans une famille comptant un couple et 5 620, dans une famille monoparentale. La structure par âge des enfants dans les familles de recensement diffère grandement selon la structure de la famille. En effet, on dénombre proportionnellement moins de jeunes enfants et plus d'enfants âgés dans les familles monoparentales. La proportion d'enfants âgés de 25 ans et plus est deux fois plus élevée au sein des familles monoparentales qu'au sein des familles avec couple.

Répartition des enfants dans les familles de recensement selon la structure de la famille et le groupe d'âge, MRC des Maskoutains, 2011

Groupe d'âge	Total des enfants		Enfants dans les familles de couples		Enfants dans les familles monoparentales			
	Nbre	%	Nbre	%	Parent de sexe féminin		Parent de sexe masculin	
					Nbre	%	Nbre	%
0 à 4 ans	4 675	20,6	4 105	24,0	470	11,0	100	7,4
5 à 11 ans	5 905	26,0	4 555	26,6	1 050	24,6	300	22,2
12 à 17 ans	5 795	25,5	4 115	24,0	1 255	29,4	420	31,1
18 à 24 ans	4 565	20,1	3 370	19,7	850	19,9	335	24,8
25 ans et plus	1 795	7,9	970	5,7	640	15,0	195	14,4
Total*	22 735	100,0	17 120	100,0	4 270	100,0	1 350	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Dans la MRC des Maskoutains, 46,3% des familles maskoutaines ont un enfant, 37,7% en ont deux et 16,0% en ont trois ou plus. Toutes proportions gardées, on dénombre plus de familles comptant un enfant au sein des familles monoparentales et plus spécifiquement, chez celles dont le parent est de sexe masculin (66,7%). À l'opposé, la proportion de familles avec trois enfants ou plus est deux fois plus élevée chez les familles comptant un couple que chez les familles monoparentales (18,6 c. 9,5%).

Répartition des familles de recensement avec enfants selon le nombre d'enfants et la structure de la famille, MRC des Maskoutains, 2011

Groupe d'âge	Total des familles		Familles de couples		Familles monoparentales			
	Nbre	%	Nbre	%	Parent de sexe féminin		Parent de sexe masculin	
					Nbre	%	Nbre	%
1 enfant	6 025	46,3	3 745	40,3	1 635	59,0	640	66,7
2 enfants	4 915	37,7	3 815	41,1	850	30,7	245	25,5
3 enfants ou plus	2 080	16,0	1 730	18,6	285	10,3	70	7,3
Total*	13 020	100,0	9 290	100,0	2 770	100,0	960	100,0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011.

Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

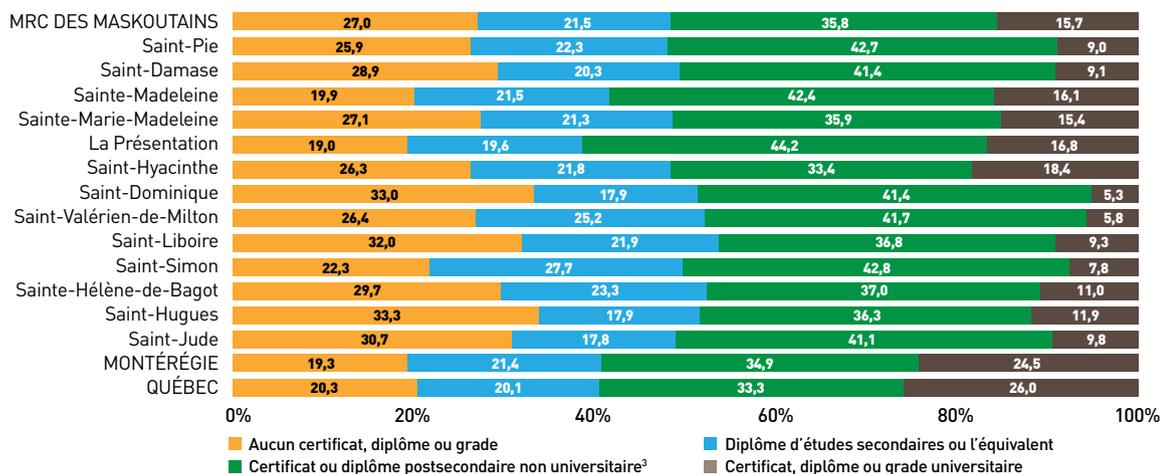
* Les chiffres ont été arrondis afin de faciliter la lecture du tableau.

L'éducation

Dans la MRC des Maskoutains, selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, 73% des personnes de 25 ans et plus ont terminé leurs études secondaires. Il s'agit d'une proportion inférieure à celles observées en Montérégie (81%) et au Québec (80%). Au sein de la MRC, les populations de La Présentation et de Sainte-Madeleine s'affichent comme étant les plus scolarisées du territoire. En effet,

seulement 20% de leurs populations n'ont pas terminé leurs études secondaires et plus de 16% d'entre elles ont obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire. Les femmes sont également plus nombreuses, en proportion, à avoir obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire que les hommes (18 c. 14%).

Répartition de la population âgée de 25 ans et plus¹ selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, MRC des Maskoutains et ses municipalités², Montérégie et Québec, 2011



¹ En ménage privé.

² Les proportions relatives aux municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Louis ne sont pas présentées en raison des petits effectifs en présence.

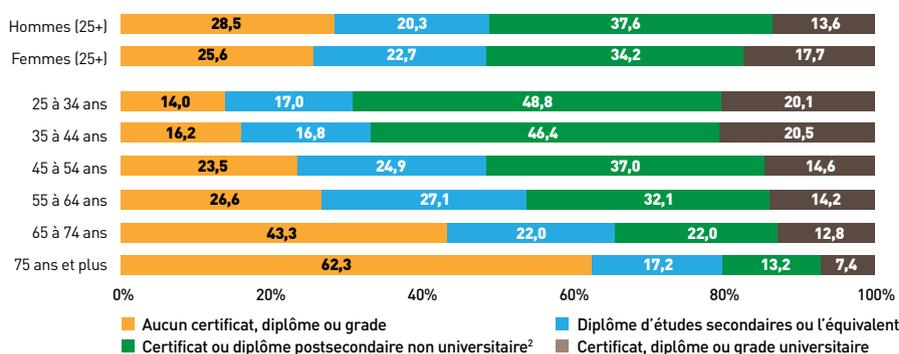
³ «Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers», «Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire».

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs.

Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production: équipe Surveillance de l'état de santé de la population. DSP Montérégie, avril 2014.

Répartition de la population âgée de 25 ans et plus¹ selon le plus haut certificat, diplôme ou grade, par sexe et par âge, MRC des Maskoutains, 2011



¹ En ménage privé.

² «Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers», «Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire».

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs.

Source: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production: équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, février 2014.

Le travail

Dans la MRC des Maskoutains, 88% des travailleurs de 15 ans et plus ont déclaré, selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, être des employés et 12%, des travailleurs autonomes. À Saint-Valérien-de-Milton et à Saint-Simon, près du quart (23%) des individus actifs occupés ont déclaré être des travailleurs autonomes. À l'opposé, à Sainte-Madeleine et à Saint-Hyacinthe, plus de neuf travailleurs sur dix ont déclaré être des salariés.

La proportion de travailleurs autonomes est deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes (15 c. 8%). La proportion de travailleurs autonomes augmente au fil des âges, passant de 2% chez les travailleurs de 15 à 24 ans à 43% chez les travailleurs de 75 ans et plus. Plus de la moitié (55%) de la population active a déclaré avoir travaillé à temps plein

et 41% à temps partiel en 2010. La proportion de travailleurs à temps plein est légèrement plus élevée dans la MRC (55%) qu'au Québec (52%). Le revenu médian des familles de recensement se chiffre à 65 494 \$ en 2010, soit un revenu nettement inférieur à celui observé en Montérégie (75 712 \$) et au Québec (69 562 \$).

Dans la MRC des Maskoutains, le revenu médian des familles de recensement varie selon le type de famille et le mode d'occupation. Le taux d'emploi de la MRC des Maskoutains qui est de 64% est plus élevé qu'au Québec qui lui, est de 60%.

Taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus¹, MRC des Maskoutains et ses municipalités², Montérégie et Québec, 2011



¹ En ménage privé.

² Les taux d'emploi relatifs aux municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudoiville, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Louis ne sont pas présentés en raison des petits effectifs en présence.

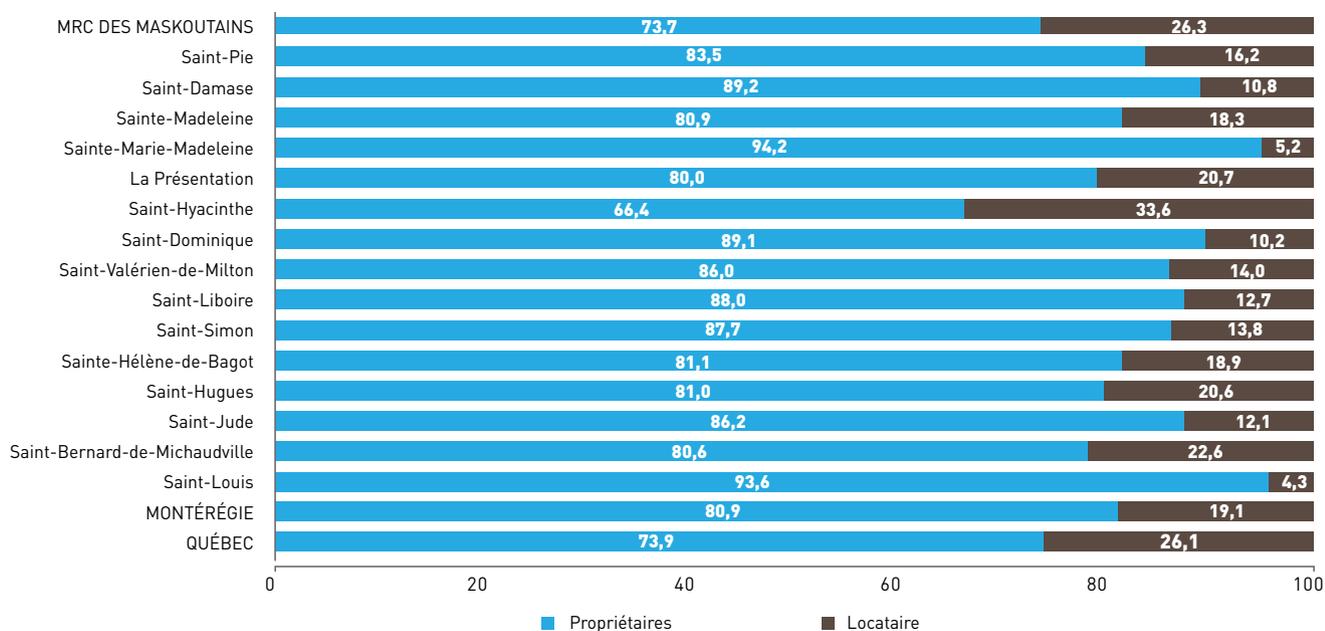
Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs.

Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Production : équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

L'habitation

Les trois quarts (74 %) des familles de recensement, dans la MRC des Maskoutains, possèdent un logement selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Cette proportion est inférieure à celle observée en Montérégie (81 %), mais comparable à celle observée au Québec (74 %). Dans la MRC des Maskoutains, la proportion de propriétaires est plus élevée chez les familles comptant un couple avec enfants (83 %) et sans enfants (74 %) que chez les familles monoparentales (52 %). De ces familles, 71 % vivent dans une maison. Cette proportion est supérieure à celle observée à l'échelle provinciale (67 %), mais inférieure à celle observée à l'échelle régionale (77 %). Il y a 96 % des familles qui vivent dans un logement de taille convenable (logement qui comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage). Cette proportion est comparable à celle observée en Montérégie (95 %) et légèrement supérieure à celle observée au Québec (94 %). Plus d'une famille sur dix (11 %) consacre 30 % ou plus de son revenu aux coûts d'habitation. Cette proportion est inférieure à celles observées en Montérégie (13 %) et au Québec (14 %). Dans la MRC des Maskoutains, les familles monoparentales sont trois fois plus nombreuses, en proportion, que les familles comptant un couple avec enfants, à consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation (25 c. 8 %). La proportion des familles de recensement vivant sous le seuil de faible revenu parmi celles qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu aux coûts d'habitation au Québec 43,8 %, en Montérégie 39 %, à Saint-Hyacinthe 36,7 % et dans la MRC des Maskoutains 33,7 %.

Répartition des familles de recensement selon le mode d'occupation du logement, MRC des Maskoutains et ses municipalités¹, Montérégie et Québec, 2011



¹ La répartition relative à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud n'est pas présentée en raison des petits effectifs en présence.

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence et ne peuvent être directement comparées à celles issues des recensements antérieurs. Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Production équipe Surveillance de l'état de santé de la population, DSP Montérégie, avril 2014.

Logement social et communautaire

Voici la répartition du parc de logements sociaux dans la MRC des Maskoutains selon l'étude réalisée pour la CRÉ Montérégie-Est¹. Sur le territoire de la MRC, il existe trois modes de gestion. D'abord, les Offices d'habitation (OH), organismes sans but lucratif, répartis dans cinq municipalités (gestionnaires) : Saint-Dominique, Sainte-Hélène-de-Bagot, Sainte-Madeleine, Saint Hyacinthe et Saint-Pie. Les OH représentent 48 % du parc pour 601 logements. Ensuite, les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation dénombrent 14 gestionnaires pour 310 logements, ce qui représente 25 % du parc. Finalement, les coopératives d'habitation qui ont 15 gestionnaires pour 345 logements représentent 27 % du parc.

Répartition du parc de logements sociaux et communautaires par mode de gestion

Mode de gestion	Nombre de gestionnaires	Nombre de logements	% du parc
Offices d'habitation	5	601	48 %
OSBL	14	310	25 %
Coopératives	15	345	27 %
Total	34	1 256	100 %

Au total, la MRC des Maskoutains compte 1 256 unités de logements sociaux; 683 sont destinés aux familles, 477 aux aînés et 96 aux personnes ayant des besoins particuliers.

Répartition du parc de logements sociaux et communautaires par mode de gestion et par mission

Mode de gestion	Mission				
	Familles	Aînés	Besoins particuliers	Inconnu	Total
Offices d'habitation	329	254	18	0	601
OSBL	9	223	78	0	310
Coopératives	345	0	0	0	345
Total du nombre de logements	683	477	96	0	1 256
%	54 %	38 %	8 %	0 %	100 %

Taux de pénétration : 34 logements sociaux par 1000 ménages

¹Sources : Les besoins en habitation des personnes âgées de la Montérégie Est-mai 2015 compilations spéciales de la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises, de la Fédération régionale des OSBL d'habitation de la Montérégie et du Regroupement des offices d'habitation du Québec. Informations mises à jour en août 2014. Calculs et présentation Allan Gaudreault.



Andy Le Bouthillier-Albert (9 ans), François-Xavier Phaneuf (5 ans) et Louis Phaneuf (3 semaines). Photo prise par leur maman, Julie Le Bouthillier

FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

MISSION

En plaçant la famille et le développement social au cœur de ses préoccupations et de ses décisions, la MRC des Maskoutains établit un cadre de référence pour la mise en œuvre de mesures qui favoriseront le mieux-être des familles et auront un impact positif sur la santé et leur qualité de vie. Elle exprime son désir de contribuer à créer avec les familles et les citoyens, en concertation avec les différents acteurs du milieu, des environnements favorables, durables et égalitaires propices à leur plein épanouissement.

GRANDES ORIENTATIONS

Par ailleurs, les orientations de la politique s'appuient sur la Vision stratégique de la MRC, laquelle exprime la volonté de réunir sur le territoire les conditions propres à valoriser la création d'emplois, à accroître les retombées économiques locales, à tenter de relever le niveau de vie en améliorant et en préservant l'environnement.

Ces orientations sont aussi en conformité avec les priorités de son plan stratégique :

- Priorité 1.1 :** Maintenir et développer des services sociocommunautaires pour les divers segments de population
- Priorité 1.2 :** Offrir aux aînés et à la population vieillissante des services adaptés à leurs besoins
- Priorité 1.3 :** Poursuivre la mise en œuvre des orientations de Forum-2020 quant à l'accueil et l'intégration des immigrants économiques
- Priorité 1.4 :** Revoir et améliorer l'accès au transport collectif
- Priorité 1.5 :** Assurer l'adéquation de l'offre avec la demande pour les services de garde
- Priorité 2.1 :** Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie
- Priorité 2.2 :** Mettre en œuvre les orientations culturelles et familiales par des gestes concrets
- Priorité 5.2 :** Réduire le décrochage scolaire et augmenter le taux de réussite chez les jeunes
- Priorité 6.1 :** Mettre en œuvre un plan concret de promotion et de visibilité
- Priorité 6.2 :** Valoriser les bonnes actions et les réussites sur le territoire
- Priorité 6.3 :** Améliorer la connaissance de l'action de la MRC par ses résidents et favoriser la cohésion entre les municipalités

OBJECTIFS

Plus spécifiquement, la MRC des Maskoutains souhaite :

- favoriser, avec le milieu, des environnements favorables à la qualité de vie et à l'amélioration de la santé;
- promouvoir les saines habitudes de vie auprès des familles;
- favoriser l'établissement de nouvelles familles sur son territoire;
- répondre aux besoins des familles en développant une culture de services aux familles au sein des instances décisionnelles municipales locales et régionales, « penser et agir famille »;
- développer un partenariat intersectoriel de tous les acteurs du milieu et ainsi encourager la mobilisation citoyenne afin de favoriser l'atteinte de conditions équitables pour tous;
- être conforme au plan stratégique de développement de la MRC des Maskoutains qui accompagne la Vision stratégique.

DÉFINITION DE LA FAMILLE

La famille est constituée d'un groupe minimal de deux personnes, unies par des liens multiples et variés, et qui entretiennent entre elles une relation intergénérationnelle pour se soutenir moralement, matériellement et réciproquement au cours d'une vie. La famille est le premier lieu de croissance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres.

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIAL

Le développement social territorial est spécifiquement une démarche qui vise à favoriser la qualité de vie et l'épanouissement des citoyens de tout âge et de toute condition ainsi qu'à valoriser le développement d'une communauté solidaire à l'échelle de la MRC des Maskoutains. L'enrichissement collectif permet de progresser socialement, culturellement et économiquement dans un contexte de participation active à la vitalité et au dynamisme du territoire, orienté dans un souci de développement durable et de justice sociale.

VALEURS MISES DE L'AVANT PAR LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Par définition, les valeurs sont les qualités qu'une personne ou qu'une société considère importantes en tant que principes de conduite et qui sont intrinsèquement louables. Les valeurs privilégiées par la MRC des Maskoutains expliquent les orientations autour desquelles se modèlent ses décisions.

La Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains s'appuie sur l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne, qui se lit comme suit : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne ».

De plus, elle repose sur les valeurs suivantes :

L'ouverture

Accueillir les familles dans le respect de leurs valeurs.

Le respect

Respecter la diversité et les réalités des familles d'aujourd'hui.

La reconnaissance

Reconnaître la famille comme premier acteur de son propre développement.

La solidarité

Soutenir la famille dans ses responsabilités et favoriser des conditions équitables.

L'engagement

Encourager l'entraide et l'implication citoyenne, dans le développement social de services et de ressources accessibles à tous.

La fierté et le sentiment d'appartenance

Promouvoir la famille et la parentalité ainsi que le sentiment d'appartenance de la famille à son milieu de vie, dans un esprit de développement durable.

ORIENTATIONS

Inspirées des valeurs énumérées ci-dessus, diverses orientations guident les responsables municipaux lorsqu'ils doivent prendre des décisions ou entreprendre des actions, au quotidien, auprès des familles. De plus, les recommandations du rapport d'Évaluation d'impact sur la santé produit par la Direction de la santé publique de la Montérégie contribueront à bonifier les actions et ainsi avoir un impact réel sur la santé.

Voici donc les grandes orientations qui présideront aux plans d'action 2016-2019 de la présente Politique de la famille et de développement social :

- « Penser et agir famille » dans toutes les actions municipales;
- reconnaître et tenir compte de la diversité et de la pluralité des modèles familiaux;
- encourager et favoriser les saines habitudes de vie (SHV);
- préserver et promouvoir les acquis en matière de famille;
- soutenir les parents dans leur rôle en les reconnaissant comme les premiers responsables de l'enfant et de la famille;
- optimiser l'accessibilité aux services selon les besoins et les réalités des familles et des citoyens;
- favoriser la concertation et le partenariat en reconnaissant les compétences des partenaires;
- prioriser le développement durable et les environnements favorables.

CHAMPS D'INTERVENTION

Dix champs d'intervention relevant de la compétence de la MRC et des municipalités ont été déterminés. Ils serviront de leviers aux initiatives mises de l'avant en vue d'adapter les milieux aux besoins et aux attentes des familles.

Ces champs d'intervention privilégiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la Politique de la famille et de développement social. Ce sont les suivants :

- communication et administration municipale;
- engagement social;
- habitation, aménagement du territoire et environnement;
- patrimoine et culture;
- sécurité;
- soutien communautaire, éducation, loisir et santé;
- transport;
- développement social;
- politique des aînés (MADA);
- vision stratégique.

POUR « PENSER ET AGIR FAMILLE » : DES CONDITIONS GAGNANTES

La Politique de la famille et de développement social de la MRC atteindra ses objectifs si elle s'appuie sur les attentes des familles et si elle suscite l'implication de tous ses partenaires.

Les attentes des familles

Notre recherche portant sur les attentes des familles et les témoignages reçus lors des consultations apportent à la Politique un précieux éclairage qui mérite une attention particulière.

De façon générale, les parents désirent exercer pleinement leur rôle auprès de leurs enfants; ils souhaitent être davantage reconnus, tout en pouvant compter sur un soutien complémentaire adapté à leurs besoins.

D'une façon plus concrète, les parents veulent :

- vivre au sein d'une communauté accueillante et fière de ses enfants et de ses familles;
- être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- avoir accès à des services variés, adaptés à leurs contraintes financières et à la gestion de leurs déplacements et de leur horaire de travail;
- évoluer dans un milieu de vie sécuritaire et propice aux familles;
- s'investir dans la communauté afin de créer des liens de solidarité et d'appartenance.

Pour réussir à atteindre les objectifs, il faut d'abord connaître et surtout reconnaître les attentes et les besoins des familles. Ensuite, il faut travailler collectivement à trouver des solutions adaptées aux réalités de celles-ci et aux moyens dont dispose le milieu.

Une responsabilité partagée

L'élaboration et la mise en place de la Politique de la famille et de développement social de la MRC des Maskoutains exigent un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la municipalité, du milieu et des familles. En effet, la Politique de la famille et de développement social interpelle entre autres les élus de la MRC et des municipalités. Ces derniers portent la responsabilité d'être à l'écoute des familles, de faire valoir leurs intérêts et d'administrer leurs contributions. Elle sollicite aussi les employés municipaux des divers services, à qui il revient de mettre en œuvre des actions approuvées par les autorités politiques.

La Politique requiert également la participation des organismes communautaires, du milieu de l'éducation, des institutions, du milieu des affaires et des citoyens. Tous rejoignent les familles dans leurs activités. En concertation et en partenariat avec d'autres acteurs du milieu, ils possèdent les ressources et l'expertise nécessaires pour soutenir, améliorer et mettre en place des stratégies pour l'amélioration de la qualité de vie et de la santé des familles et des citoyens.

Comme ils sont les premiers responsables de l'éducation et du cadre de vie de leurs enfants, les parents joueront aussi un rôle de premier plan dans l'application de la Politique de la famille et de développement social.

Finalement, la politique interpelle la famille dans son sens le plus large. La famille est le premier lieu d'appartenance, d'apprentissage et de socialisation de ses membres; à ce titre, elle demeure la première responsable de son propre épanouissement.

La Politique de la famille et de développement social, c'est l'affaire de tous.

PLANS D'ACTION

PRÉSENTATION

L'application de la Politique de la famille et de développement social, comme l'a été la Politique de la famille de 2007, sera possible avec la mise en œuvre de divers plans d'action aux couleurs de la MRC et de ses municipalités.

En effet, le plan d'action régional, relevant de la MRC, est accompagné des plans d'action locaux élaborés par chacune des municipalités. Chacun de ces plans traduit concrètement une volonté commune de « penser et agir famille », qui permettra de passer de la parole aux gestes.

Ces actions régionales et locales découlent d'une démarche appropriée à chaque communauté. Elles s'inspirent aussi des plans d'action de 2007, des actions réalisées et de celles qui sont en voie de l'être. Elles comptent sur l'implication des partenaires sensibles à la qualité du milieu de vie des familles et sur la réalisation d'actions relatives au développement social.

Cette deuxième génération de la politique tient compte du portrait des familles habitant sur le territoire de la MRC, de leurs besoins et attentes et des ressources disponibles dans chacun des milieux de vie. Elle s'inscrit dans la continuité des décisions prises depuis 2007 et dans le respect des objectifs du plan d'action de la MRC et des plans d'action des municipalités.

Il reviendra à la MRC et à chaque municipalité de procéder annuellement à une mise à jour de son plan d'action et de l'adapter au besoin. Chaque municipalité assurera également la promotion et la mise en œuvre de son plan d'action local.



Krystal V. Morin | MRC ©

REMERCIEMENTS

Le travail, la détermination, la disponibilité et la passion de nombreuses personnes ont contribué à l'élaboration de cette Politique de la famille et de développement social.

La MRC des Maskoutains reconnaît cette généreuse participation manifestée à travers les activités de consultation ou autres rencontres et elle tient à remercier toutes les personnes qui ont collaboré, de près ou de loin, à cette démarche collective.

Un merci particulier à chacun des membres de la Commission permanente de la famille, aux responsables des questions familiales (RQF) ainsi qu'au personnel et aux intervenants des municipalités pour la qualité de leur implication, de leurs réflexions et de leur souci de bien identifier les besoins des familles et de trouver des solutions.

Merci spécial à tous ceux et celles qui ont offert un précieux appui financier ou encore une indispensable contribution en services :

- Le Carrefour action municipale et famille et son équipe
- Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME)
- Le Comité québécois de formation sur les saines habitudes de vie
- La Direction de santé publique de la Montérégie (DSP de la Montérégie) ainsi qu'un remerciement spécial à Jean Rodrigue, directeur de la santé publique de la Montérégie (2015), et Julie Dufort, M.D., secteur Modes de vie et environnements favorables
- Le ministère de la Famille
- La MRC des Maskoutains et son personnel

Les membres du comité d'évaluation d'impact sur la santé :

- Raymonde Plamondon, présidente de la Commission permanente de la famille
- Lise Désautels, chef de service en santé publique, CISSSME
- Nicolas Hébert, conseiller en promotion de la santé, CISSSME
- Emile Tremblay, chargé de projet, courtier de connaissances, DSP de la Montérégie
- Steve Carrière, agent de développement, DEM MRC des Maskoutains
- Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice au transport, MRC des Maskoutains
- Elyse Simard, chargée de projet, MRC des Maskoutains

Tout geste de solidarité posé aujourd'hui et demain, dans le cadre de cette politique, mérite notre vive reconnaissance.

Merci aux membres de la Commission permanente de la famille

Raymonde Plamondon	Présidente et maire de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
André Lefebvre	Vice-président et maire du village de Sainte-Madeleine
Nathalie Caya	Maison de la famille des Maskoutains / Représentante du volet « Petite enfance »
Jacynthe Daigle	Association de la sclérose en plaques / Représentante du volet « Personnes handicapées »
Johanne Delage Sylvie Fréchette	Ville de Saint-Hyacinthe Municipalité de Saint-Damase / Représentante des directions générales des municipalités de la MRC
Simon-Paul Gervais	FADOQ Richelieu-Yamaska / Représentant du volet « Aînés »
Chantal Goulet	Corporation de développement communautaire des Maskoutains / Représentante du volet « Organismes communautaires »
Nicolas Hébert	CISSS de la Montérégie Est / Représentant du volet « Santé »
Mario Jussaume Claudia Mansilla	Municipalité de Saint-Bernard de Michaudville Forum-2020 / Représentante du volet « Immigration »
Micheline Martel France Martin	MRC des Maskoutains Commission scolaire de Saint-Hyacinthe / Représentante du volet « Éducation »
Marie-Myssolle Nelson	Évêché de Saint-Hyacinthe / Représentante du volet « Pastorale »
Martin Tessier	Le Petit pont / Représentant du volet « Jeunesse »

En raison de nouvelles responsabilités professionnelles, des membres de la commission ont dû quitter après avoir contribué à certaines étapes de la démarche. Ce sont les personnes suivantes :

Nicole Chouinard	Centre de la famille Saint-Pie / Représentante du volet « Jeunesse »
Diane Delisle	Centre de la petite enfance Amibulle / Représentante du volet « Petite enfance »
Véronique Laramée	Jeunes en santé / Représentante du volet « Jeunesse »

BIBLIOGRAPHIE

Publications

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE.
Guide d'information sur la politique de la famille municipale (PFM)

COMITÉ QUÉBÉCOIS DE FORMATION.
Les environnements favorables aux saines habitudes de vie

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE.
Rapport préliminaire des analyses sur les impacts potentiels
et recommandations, MRC des Maskoutains

Les références statistiques

CRÉ MONTÉRÉGIE EST.
Les besoin en habitation des personnes âgées de la Montérégie Est, 2015

CRÉ MONTÉRÉGIE EST.
État de la situation du logement social et de l'habitat en Montérégie Est, 2016

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE.
Portfolio thématique, Profil démographique et socioéconomique
de la population et des familles de la MRC des Maskoutains, 2014





MRC des Maskoutains : 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6
Téléphone : 450 774-3141 - Télécopieur : 450 774-7161
www.mrcmaskoutains.qc.ca